




---

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2019

---

Le 26 février 2019, à vingt heures trente-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le mercredi 20 janvier

|                            |             |    |
|----------------------------|-------------|----|
| <u>Nombre de membres :</u> | En exercice | 27 |
|                            | Convoqués   | 27 |
|                            | Présents    | 26 |
|                            | Procuration | 1  |
|                            | Absent      | 0  |

**Présents :**

Mme Danielle CORNET – M. Paul LONGATTE – Mme Sylvie MORAND – M. Stéphane POILVÉ - Mme Claudie MAHÉ  
 M. Armel MOYON – Mme Muriel MAHÉ - M. Sébastien SOURGET – Mme Margareth ABOT – M. Christian BURLOT  
 M. Jean-Philippe LEVESQUE – Mme Valérie ROSE - M. Philippe ROUAUD – Mme Annie PRIOUX-TERRIENNE  
 Mme Roselyne DAUFFY – M. Gabriel DUVAL – M. Marc FOUCAULT – M. Mikaël COUTURIER - Mme Tiphaine TÉHÉRY  
 Mme Vanessa LEBEAU - M. Arnaud GUIHÉNEUF – M. Michel MÉNARD - M. Bernard CLOUET  
 Mme Marie-Christine BRIAND – Mme Annaïg GICQUEL – Mme Jacqueline LEROUX-GUILLÉ

**Excusé :**

M. Denis RIMBERT (procuration à M. Bernard CLOUET)

**Secrétaire de séance :**

M. Arnaud GUIHÉNEUF

---

## Sommaire

- **Désignation d'un secrétaire de séance.**
- **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2018**
- **« Pont-Château 2030 » : intervention de M. Jean-Pascal HEBRARD, Directeur veilles prospectives, études opérationnelles et innovations territoriales, Loire-Atlantique Développement**
- **Points soumis au vote :**

### FINANCES LOCALES

|          |  |
|----------|--|
| 2019-001 | Débat d'orientations budgétaires 2019 : intervention de M. Jean-Michel SCHMITT   |
| 2019-002 | Tarifs municipaux  |
| 2019-003 | Attribution d'une subvention au Groupement d'apprentis rescapés du bombardement du 9 novembre 1942 au chantier de Penhouët pour la réalisation d'un mémorial |

## AFFAIRES GENERALES

- 2019-004 Approbation de la charte de la Commission Extra-Municipale « Urbanisme, environnement, patrimoine, agriculture » et modification de sa composition
- 2019-005 Signature d'une convention avec le représentant de l'État dans le Département relative à la télétransmission des actes

## RESSOURCES HUMAINES

- 2019-006 Mise à jour du tableau des effectifs
- 2019-007 Renouvellement d'un poste d'agent contractuel
- 2019-008 Création d'un poste de chargé de mission en vue de préfigurer l'Entreprise à But d'Emploi, créée dans le cadre du projet Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée

## ENVIRONNEMENT, ESPACE RURAL, URBANISME, PATRIMOINE COMMUNAL

- 2019-009 Modification du Plan Local d'Urbanisme : ouverture à l'urbanisation de la ZAC de Coët-Rozic
- 2019-010 ZAC de Coët-Rozic : modalités de mise à disposition des compléments de l'étude d'impact
- 2019-011 Acquisitions foncières sur le secteur de l'Ecrin (ZAC de Coët-Rozic)
- 2019-012 Acquisitions foncières pour l'installation de postes de refoulement aux lieux dits : La Cathelinais, la Picaudais, Bresnel
- 2019-013 Adhésion à l'ASAD 44 dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique
- 2019-014 Retrait de la délibération n°2018-101, en date du 18 septembre 2018

## VOIRIE, BATIMENTS, SECURITE

- 2019-015 Sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat, au titre de la DSIL, pour l'aménagement d'une rampe d'accès au quai n°2 de la gare

## ANIMATIONS, VIE ASSOCIATIVE, SPORTS

- 2019-016 Sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat, au titre de la DETR, pour la réalisation d'un terrain gazonné synthétique éclairé
- 2019-017 Sollicitation d'une subvention auprès de la Fédération Française de Football, pour la réalisation d'un terrain gazonné synthétique éclairé

---

### ▪ Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), M. Arnaud GUIHENEUF est nommé secrétaire de séance.

### ▪ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2018

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2018 est approuvé par 21 voix pour et 6 abstentions (Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Marie-Christine BRIAND, Michel MENARD, Annaïg GICQUEL, Jacqueline LEROUX-GUILLE).

### ▪ « Pont-Château 2030 » : intervention de M. Jean-Pascal HEBRARD, Directeur veilles prospectives, études opérationnelles et innovations territoriales, Loire-Atlantique Développement

- **Points soumis au vote :**

## **FINANCES LOCALES**

### **DÉLIBÉRATION N°2018-001 - Débat d'orientations budgétaires 2019**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2019 et de l'existence du Rapport d'Orientations Budgétaires 2019 sur la base duquel se tient le débat.

### **DÉLIBÉRATION N°2018-002 – Tarifs municipaux**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 21 voix pour et 6 abstentions (Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Marie-Christine BRIAND, Michel MENARD, Annaïg GICQUEL, Jacqueline LEROUX-GUILLE) :

- > De fixer ainsi les tarifs de la Fête foraine de Pâques :

|   |                        |
|---|------------------------|
| Manèges d'une surface de moins de 60 m <sup>2</sup>                           | 150 €                  |
| Manèges d'une surface comprise entre 60 m <sup>2</sup> et 99 m <sup>2</sup>   | 170 €                  |
| Manèges d'une surface comprise entre 100 m <sup>2</sup> et 199 m <sup>2</sup> | 250 €                  |
| Manèges d'une surface comprise entre 200 m <sup>2</sup> et 349 m <sup>2</sup> | 350 €                  |
| Manèges d'une surface supérieure à 350 m <sup>2</sup>                         | 500 €                  |
| Autres stands (restauration rapide ...)                                       | 10 € le mètre linéaire |
| Forfait énergie pour les utilisateurs des groupes électrogènes de la Commune  |                        |
| - 30A (18KVA)   | 13€ / jour             |
| - 60A (36KVA)   | 23€ / jour             |
| - TJ<120KVA   | 33€ / jour             |
| - TJ>120KVA   | 46€ / jour             |

- > De dire que les autres tarifs, fixés par délibération du Conseil Municipal n°2016-112, en date du 8 novembre 2016, applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, sont inchangés.

### **DÉLIBÉRATION N°2018-003 – Attribution d'une subvention au Groupement d'apprentis rescapés du bombardement du 9 novembre 1942 au chantier de Penhouët pour la réalisation d'un mémorial**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'attribuer une subvention d'un montant de 500€ à l'association « Groupement des Apprentis Rescapés du bombardement du 9 novembre 1942 au chantier de Penhouët », pour l'édification d'un mémorial sur les lieux du drame.

## AFFAIRES GENERALES

---

### **DÉLIBÉRATION N°2018-004 - Approbation de la charte de la Commission Extra-Municipale « Urbanisme, environnement, patrimoine, agriculture » et modification de sa composition**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 21 voix pour, 4 voix contre (Michel MENARD, Bernard CLOUET, Marie-Christine BRIAND, Denis RIMBERT) et 2 abstentions (Jacqueline LEROUX-GUILLÉ, Annaïg GICQUEL) :

- > De prendre acte de la nouvelle composition de la Commission Extra-Municipale « Urbanisme, environnement, patrimoine, agriculture ».
- > D'approuver la charte de la Commission Extra-Municipale, annexée au projet de délibération, ainsi que toute modification ultérieure dès lors qu'elle ne bouleverse pas son économie générale.

### **DÉLIBÉRATION N°2018-005 - Signature d'une convention avec le représentant de l'État dans le Département relative à la télétransmission des actes**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Madame le Maire à signer la Convention conclue avec le représentant de l'Etat dans le Département, relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, annexée au projet de délibération ; ainsi que toute modification ultérieure ne remettant pas en cause l'économie générale du contrat ; et tout autre document nécessaire à son exécution. Il est précisé que cette convention annule et remplace la convention conclue avec le représentant de l'Etat ayant le même objet, en date du 6 mars 2012, et ses avenants.

## RESSOURCES HUMAINES

---

### **DÉLIBÉRATION N°2018-006 - Mise à jour du tableau des effectifs**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 21 voix pour, 5 voix contre (Bernard CLOUET, Michel MÉNARD, Jacqueline LEROUX-GUILLÉ, Jacqueline BRIAND, Denis RIMBERT) et 1 abstention (Annaïg GICQUEL) :

- > De modifier le tableau des effectifs en créant, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019, un poste d'adjoint technique à temps complet (service espaces verts).
- > De s'engager à inscrire au chapitre 012 « charges de personnel » du budget les crédits correspondants.

### **DÉLIBÉRATION N°2018-007 - Renouvellement d'un poste d'agent contractuel**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 21 voix pour et 6 abstentions (Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Marie-Christine BRIAND, Michel MENARD, Annaïg GICQUEL, Jacqueline LEROUX-GUILLE) :

- > De prolonger un poste d'adjoint technique à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> avril jusqu'au 31 août 2019 (service Espaces Verts).
- > De s'engager à inscrire au chapitre 012 « charges de personnel » du budget les crédits correspondants.

## **DÉLIBÉRATION N°2018-008 - Création d'un poste de chargé de mission en vue de préfigurer l'Entreprise à But d'Emploi, créée dans le cadre du projet Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 21 voix pour et 6 abstentions (Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Marie-Christine BRIAND, Michel MENARD, Annaïg GICQUEL, Jacqueline LEROUX-GUILLE) :

- > De créer un poste d'attaché à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 (service Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée).
- > De s'engager à inscrire au chapitre 012 « charges de personnel » du budget les crédits correspondants.
- > D'informer que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'État

## **ENVIRONNEMENT, ESPACE RURAL, URBANISME, PATRIMOINE COMMUNAL**

### **DÉLIBÉRATION N°2018-009 - Modification du Plan Local d'Urbanisme : ouverture à l'urbanisation de la ZAC de Coët-Rozic**

#### **DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 21 voix pour et 6 voix contre (Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Marie-Christine BRIAND, Michel MÉNARD, Annaïg GICQUEL, Jacqueline LEROUX-GUILLE) :

- > D'approuver les arguments présentés dans la délibération justifiant l'utilité de l'ouverture partielle à l'urbanisation de la zone 2AUB, incluse dans le périmètre de la ZAC de Coët Rozic, objet de la modification n°10 du Plan Local d'Urbanisme.
- > De notifier la présente délibération à Monsieur le Préfet de la Région des Pays de La Loire et Préfet de Loire-Atlantique, à Madame La Présidente du Conseil Régional des Pays de la Loire, à Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Loire-Atlantique, à Messieurs les Présidents de la Chambre de commerce et d'industrie, de la Chambre de métiers et de l'artisanat et de la Chambre d'agriculture, à Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/St-Gildas-des-Bois et à Monsieur le Président du Parc Naturel Régional de Brière, conformément à l'article L. 153-40 du Code de l'urbanisme.
- > De procéder à l'affichage de la présente délibération en mairie durant un mois, et d'en faire mention dans un journal diffusé dans le Département, conformément à l'article R. 153-21 du Code de l'urbanisme.

### **DÉLIBÉRATION N°2018-010 - ZAC de Coët Rozic : modalités de mise à disposition des compléments de l'étude d'impact**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De valider les conditions de mise à disposition des compléments de l'étude d'impact de la Zone d'Aménagement Concerté de Coët-Rozic, telles que présentées dans la délibération.
- > De dire que la délibération fera l'objet des mesures d'affichage et de publicité prévues par le Code général des collectivités territoriales.



## **DÉLIBÉRATION N°2018-011 - Acquisitions foncières sur le secteur de l'Ecrin (ZAC de Coët-Rozic)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 21 voix pour et 6 contre (Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Marie-Christine BRIAND, Michel MENARD, Annaïg GICQUEL, Jacqueline LEROUX-GUILLE) :

- > D'autoriser Loire Atlantique Développement – SELA à se substituer à la Commune de Pont-Château dans la rétrocession des parcelles cadastrées ZV 341, ZV 343 et ZV 344, situées en zone UB, d'une superficie de 3 586 m<sup>2</sup>, et de 9 400 m<sup>2</sup> de la parcelle ZV 351, située en zone 2 AUB. Il est précisé que le prix de la cession s'élève à 299 543,44€.
- > D'autoriser la cession d'une partie de la parcelle ZV 351, classée en zone 2Aub (18 857 m<sup>2</sup>) et N (18 951 m<sup>2</sup>) au profit de la Commune de Pont-Château, pour un montant total de 93 842,16€.
- > D'autoriser Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

## **DÉLIBÉRATION N°2018-012 - Acquisition foncières pour l'installation de postes de refoulement aux lieux-dits : La Cathelinais, la Picaudais, Bresnel**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'acquérir une partie de la parcelle ZO 125p, située à la Cathelinais, d'une surface d'environ 29 m<sup>2</sup> ; au prix de 500€ pour l'installation d'un poste de refoulement.
- > D'acquérir une partie de la parcelle ZM 95p, située à la Picaudais, d'une surface d'environ 42 m<sup>2</sup> ; au prix de 500€ pour l'installation d'un poste de refoulement.
- > D'acquérir une partie de la parcelle ZR 299p, située à Bresnel, d'une surface d'environ 134 m<sup>2</sup> ; au prix de 500€ pour l'installation d'un poste de refoulement ;
- > De prendre en charge les frais de passation des différents actes ;
- > D'autoriser Mme le Maire à signer les actes de vente correspondants, établis par l'office notarial MERY, ainsi que toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **DÉLIBÉRATION N°2018-013 - Adhésion à l'ASAD 44 dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Mme le Maire à signer une convention de partenariat avec l'Association Sanitaire Apicole Départementale de Loire-Atlantique (ASAD) pour la destruction des nids de frelons asiatiques situés sur la Commune.

## **DÉLIBÉRATION N°2018-014 - Retrait de la délibération n°2018-101, en date du 18 septembre 2018**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De retirer la délibération n°2018-101, en date du 18 septembre 2018, relative à l'acquisition de la parcelle AI 457 P, située rue Chère Sœur Saint-Colomban.

**DÉLIBÉRATION N°2018-015 - Sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat, au titre de la DSIL, pour l'aménagement d'une rampe d'accès au quai n°2 de la gare**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 21 voix pour et 6 abstentions (Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Marie-Christine BRIAND, Michel MENARD, Annaïg GICQUEL, Jacqueline LEROUX-GUILLE) :

- > D'autoriser Mme le Maire à solliciter une subvention de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'aménagement d'une rampe d'accès au quai n°2 de la gare de Pont-Château.

**ANIMATIONS, VIE ASSOCIATIVE, SPORTS**

---

**DÉLIBÉRATION N°2018-016 - Sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat, au titre de la DETR, pour la réalisation d'un terrain gazonné synthétique éclairé**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 25 voix pour et 2 abstentions (Mikaël COUTURIER, Marc FOUCAULT) :

- > D'autoriser Mme le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), pour la réalisation d'un terrain gazonné synthétique éclairé sur le complexe sportif du Landas.

**DÉLIBÉRATION N°2018-017 - Sollicitation d'une subvention auprès de la Fédération Française de Football, pour la réalisation d'un terrain gazonné synthétique éclairé**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 25 voix pour et 2 abstentions (Mikaël COUTURIER, Marc FOUCAULT) :

- > D'autoriser Mme le Maire à solliciter une subvention auprès de la Fédération Française de Football, au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur, pour la réalisation d'un terrain gazonné synthétique éclairé sur le complexe sportif du Landas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h41.

**Le Maire**

**Danielle CORNET**



*D. Cornet*

DELIBERATION N°2018-015 - sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat, au titre de la DSR, pour l'achèvement d'un ouvrage d'art n°1 de la

la Commune de Pont-Saint-Etienne, au titre de la DSR, pour l'achèvement d'un ouvrage d'art n°1 de la

la Commune de Pont-Saint-Etienne, au titre de la DSR, pour l'achèvement d'un ouvrage d'art n°1 de la

ANIMATIONS, VIE ASSOCIATIVE, SPORTS

DELIBERATION N°2018-016 - sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat, au titre de la DSR, pour la réalisation d'un certain nombre d'activités éducatives

la Commune de Pont-Saint-Etienne, au titre de la DSR, pour la réalisation d'un certain nombre d'activités éducatives

la Commune de Pont-Saint-Etienne, au titre de la DSR, pour la réalisation d'un certain nombre d'activités éducatives

DELIBERATION N°2018-017 - sollicitation d'une subvention auprès de la Fédération Française de Football, pour la réalisation d'un certain nombre d'activités éducatives

la Commune de Pont-Saint-Etienne, au titre de la DSR, pour la réalisation d'un certain nombre d'activités éducatives

la Commune de Pont-Saint-Etienne, au titre de la DSR, pour la réalisation d'un certain nombre d'activités éducatives

la Commune de Pont-Saint-Etienne, au titre de la DSR, pour la réalisation d'un certain nombre d'activités éducatives

la Commune de Pont-Saint-Etienne, au titre de la DSR, pour la réalisation d'un certain nombre d'activités éducatives

